

PUBLICATION

Décisions prises par le Conseil communal de Montreux Séance du 26 mars 2025

Conformément à l'art. 162 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 5 octobre 2021 (LEDP – RSV 160.01), la Municipalité porte à la connaissance du corps électoral que le Conseil communal, dans sa séance du mercredi 26 mars 2025, a adopté les préavis suivants :

- **Préavis No 02/2025 relatif à la restructuration du réseau centre et ouest des VMCV (Réseau 2026) et à l'autorisation de porter au budget de l'années 2026 et suivantes l'augmentation des coûts de transports de CHF 309'000.- nécessaires à cette amélioration, à intégrer dans les charges des villes de la péréquation cantonale (NPV) ;**

- **Préavis No 05/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 939'000.- TTC au maximum pour la réfection de la route de Sonloup aux Avants et la mise en conformité de la défense incendie.**

En vertu de l'art. 160 al. 1 LEDP, les décisions ci-dessus mentionnées peuvent faire l'objet d'une demande de référendum.

Le texte soumis au Conseil communal et le rapport de la commission nommée par ce dernier pour l'examen de cet objet peut être consulté au Greffe municipal.

*« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 163 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte de signature sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 163 al. 3 LEDP** (art. 164 al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art. 134 al. 2 et 3 par analogie) ».*

Conformément à l'article 160 al. 2 LEDP relatif au référendum en matière communale, le budget pris dans son ensemble, ainsi que la gestion et les comptes, ne peuvent faire l'objet d'une demande de référendum.

Montreux, le 28 mars 2025

LA MUNICIPALITE



EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 26 mars 2025

Présidence : M. **Olivier MÜLLER**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Antony HUYS**
: M. **Pierre LOUP**

Objet : Le préavis No 02/2025 relatif à la restructuration du réseau centre et ouest des VMCV (Réseau 2026) et à l'autorisation de porter au budget de l'années 2026 et suivantes l'augmentation des coûts de transports de CHF 309'000.- nécessaires à cette amélioration, à intégrer dans les charges des villes de la péréquation cantonale (NPIV).

Vu le préavis de la Municipalité No 02/2025 du 20 décembre 2024

Vu le rapport de la commission formée de M. Simon Lepêtre, Président

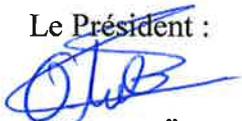
Membres : Mmes Lauraine Bally, Catherine Morel-Roberti, Bibiana Streicher
MM. Matthieu Burkhardt, Frédéric Croset, Alain Delseth, Antony Huys,
Philippe Morier-Genoud

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 82 OUI, 0 NON et 1 abstention, décide:

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la compagnie VMCV pour la restructuration du réseau centre et ouest ;
2. d'autoriser la Municipalité à porter au budget 2026 et suivants, au compte No 180.3517 « Participation transports publics », l'augmentation des coûts d'exploitation annuels des lignes VMCV 204, 208 et 212, d'un montant total de CHF 309'000.- ;
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cet objet.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :


Olivier MÜLLER



La secrétaire :


Céline MORIER

EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 26 mars 2025

Présidence : M. **Olivier MÜLLER**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Antony HUYS**
: M. **Pierre LOUP**

Objet : Le préavis No 05/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 939'000.- TTC au maximum pour la réfection de la route de Sonloup aux Avants et la mise en conformité de la défense incendie.

Vu le préavis de la Municipalité No 05/2025 du 31 janvier 2025

Vu le rapport de la commission formée de M. Tal Luder, Président

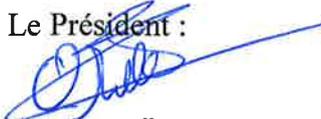
Membres : Mme Soraia Dias, Anna Krenger
MM. Christian Bürki, Jean-Marc Forclaz, Mario Gori, Antony Huys,
Romain Moracchini-Villard, Michel Posternak, Silvano Pozzi

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 77 OUI, 3 NON et 3 abstentions, décide:

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la route de Sonloup aux Avants;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 939'000.00 au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de comptabiliser les participations et subventions dans les comptes de recettes du préavis ;
5. de transférer et clôturer le compte d'attente 9139.157 « Les Avants - Rte de Sonloup - Adj forage - Prop. ST-28/2024 » ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :


Olivier MÜLLER



La secrétaire :


Céline MORIER